Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 3.28 — TÉLÉPHONE

Un écho de la grève du gaz

Une somme de 3,489 francs 75 sera votée ce soir par le Conseil municipal. C'est une conséquence de la grève du gaz.

En effet pour assurer pendant la grève la liberté et la sécurité de la circulation dans les rues empruntées par le tramways, le service de la Voirie a été chargé de faire installer sur les fils de Trolley un éclairage électrique provisoire.

La Société l' « Omnium » d'installations électriques a exécuté ce travail et la Cie des Tramways de Roubaix-Tourcoing a mis à la disposition de la ville sa voiture-automobile-échelle et le personnel nécessaire pour installer, entretenir et démonter cet éclairage. Elle a en outre fourni le courant.

La dépense est de 1558 fr. 30 pour la Société l'Omnium et de 1931 fr. 45 pour la Cie des tramways, au total 3.489 fr. 75 qui seront imputés à l'article 37 du budget des dépenses ordinaires de 1914, relatif à l'éclairage des rues.

SAUVÉE DES EAUX

Hier jeudi, à 10 heures un quart du matin, la petite Elodie Gress, née le 3 mai 1908 et dont les parents logent dans une roulotte garée rue d'Estaing, jouait quai du Sartel avec d'autres enfants.

Soudain la fillette tomba et roula dans le canal. Fort heureusement, un témoin de l'accident, M. Désiré Lespagnol, 24 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 20, descendit la berge, entra dans l'eau jusqu' àmi-corps et réussit à retirer l'enfant.

Celle-ci reçut aussitôt quelques soins et fut ensuite reconduite chez ses parents par les agents Agache et Rousseau qu'on était allé prévenir.

LES SANS-GITE

Les agents cyclistes Marissal, Mercier, Caron et Thys ont arrêté jeudi à 3 heures du matin dans es dépendances de la ferme Leuridan, près de la Fraternité, un trio de sans-gîte.

Les clients de l'auberge de la Belle-Etoile: Henri Cocheteux, né à Roubaix le 7 juillet 1867, charron ; Victor Bacq, né à Roubaix le 16 mai 1875, journalier ; Henri Lemaire, né à Tournai le 6 octobre 1856, peigneur, tous trois sans domicile fixe, seront poursuivis pour vagabondage.

TROP VITE

Pour excès de vitesse en auto une contravention a été rédigée à la charge de Gustave Lepesqueux, 29 ans, chauffeur, demeurant à Tourcoing, rue Soufflot, 24.

LE MAUVAIS POISSON

150 kilos de poisson avarié et reconnu impropre à la consommation ont été saisis au Minck hier matin et immédiatement enfouis

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le nommé Gustave Vanteghem, 59 ans, sujet belge, demeurant rue Bayard, 35, s'est affaissé, en proie à un malaise subit, alors qu'il passait boulevard de Colmar.

L'agent de police Palanchier, prévenu, a fait transporter le malade à l'hôpital.

UNE FETE À L'AMICALE DU MOULIN

A l'occasion de la fête des écoles, la Commission administrative de l'Amicale, organise une grande foire au plaisir, au profit des élèves nécessiteux. Cette fête aura lieu dans la cour de l'Ecole, rue Chanzy, le dimanche 28 juin, à trois heures.

Le programme comprend : concert, attractions diverses, loteries, cirque, bal, il sera publié dimanche matin.

Le Comité espère que les très nombreux amis de l'école et de l'enseignement laïc se feront un devoir d'y amener le plus de monde.

En cas de mauvais temps, la fête aurait lieu sous le préau et dans la grande salle de la cantine.

LA FETE NATIONALE

Les Sociétés diverses d'armes, nautiques, d'archers, d'arbalétriers, de pêcheurs et de bouleurs sont invités à prendre part au cortège de la Fête Nationale. Vingt primes de vingt francs chacune seront tirées au sort entre ces sociétés qui devront compter chacune un minimum de vingt membres.

Les adhésions devront parvenir à la Mairie avant le 3 Juillet prochain.

COURS MUNICIPAUX DE COUPE ET DE COUTURE

Une exposition des travaux xdes élèves des cours municipaux de coupe et de couture aura lieu à l'Hôtel-de-Ville (Salle des adjudications) les Dimanche 28 et Lundi 29 Juin. Le public sera admis à visiter cette exposition de 10 heures à 17 heures.

VOL DE DECHETS

VOL DE DECHETS. — Le nommé Merpoel Albert, 27 ans, peigneur et chiffonnier, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 38 à Roubaix, a été trouvé porteur d'un sac rempli de déchets de coton : il a prétendu avoir trouvé ces déchets dans les déchargespubliques, en cherchant des chiffons. Sa femme, née Degryse Julie, 34 ans, interpellée à son tour, a avoué avoir volé 1 coton à l'usine Cavrois-Mahieu, où elle travaille et ce, à l'instigation de son mari.

Sur la déclaration de sa femme, Merpoel a reconnu l'exactitude des faits.

Procès-verbal a été dressé à leru charge et ils ont été laissés en liberté.

LES PETITS ROUBAISIENS AU SANATORIUM DE ZUYDCOOTE

Jeudi après-mdii a eu lieu, à la cantine scolaire de l'école de garçons de la rue Saint-Vincent de Paul, la visite des enfants proposés pour faire séjour au Sanatorium du Nord, à Zudcoote, à compter du 1er Juillet prochain. 399 enfants ont été convoqués : sur ce nombre 65 garçons et 55 filles ont été acceptées.

Cette visite a été passée par MM. les Docteurs Bousseau, de Roubaix et Bachmann, Médecin résident du Sanatorium.

Henri Thérin et Charles De Brabander, adjoints au Maire, ainsi que quelques conseillers municipaux étaient présents.

AMICALE DES ARTS

RÉUNION. — Aujourd'hui, à 19 heures, au siège social, 130, rue des Arts : Réunion très importante du Comité.

Le Service pour la Fête de Dimanche devant être établi, les commissaires sont priés d'être présents et exacts.

Concours de Tir d'Arras. — Sont convoqués pour la même heure au local : MM. L. Carette, P. Depoortère, L. Renard, L. Savories, L. Vanmeenen et A. Williot qui doivent former équipe au concours des S.A. G. du 1er Corps d'Armée. es dernières instruction leur seront remises.

LA GREVE DES REJOINTOYEURS

On nous communique l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers rejointoyeurs, réunis à la Bourse du Travail, le 25 Juin 1914 ,ont décidé à l'unanimité de continuer la grève à outrance jusqu'à complète satisfaction.

» Enregistrent la pleine réussite de l'exode des camarades grévistes et comptent toujours sur l'appui des camarades des autres corporations du Bâtiment, pour les aider à mener à bien leur conflit contre le patronat.

Rappelons aux patrons rejointoyeurs qu'une délégation du syndicat se tient toujours à leur disposition pour toute discussion utile.

Communiqués

SYNDICAT DES PECHEURS A LA LIGNE DE ROUBAIX-TOURCOING. — Dimanche 28 juin, excursion à Watten. Prix du train 3 fr. 00, billet valable 5 jours.

On s'inscrit au siège du Syndicat, chez le secrétaire général et chez les dépositaires du tableau-réclames du Syndicat, jusque ce soir vendredi, à 7 heures.

Le secrétaire rappelle au xintéressés que la liste des inscriptions pour le concours d'Armentières sera close le samedi 27 juin, à 7 heures du soir. Mise 1 fr. 10. Prix du train 1 fr. 20.

Les sociétés qui se rendent au concours d'Armentières peuvent s'adresser pour leurs billets de chemin de fer à M. J. Bettebière, secrétaire du Syndicat, qui a fait le nécessaire à la gare pour obtenir la réduction.

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX, du 25 Juin 1914

Naissances. — Denise Decraene, rue de la Balance, cour Thersen, 5. — Pierre Ernfult, boulevard de la République, 66. — Marcel Ranson, rue Montgolfier, 183. — Solange Meesschaert, rue de l'Alma, 190. — Raymond Delepez, avenue Julien Lagache. — Albert Haeck, rue Sainte Thérèse 39. — Louis Brocquet avenue Julien Lagache. — Emilienne Colier rue de Wasquehal, 13. — Yvonne Hennequin, rue de Jemmapes ,cour Dujardin, 9.

Décès. — Adolphine Duret, 77 ans, sans profession, rue de la Gare, 100. — ouis Dumortier, 1 an, rue des Longues Haies, 96. — Urbain Alsberghe, 17 ans, sans profession, rue de l'Alma, 196. — Juliette Hache, 22 jours, rue Beaumont, fort Loridoyer. — Hélène Dufermont, 13 jours, rue Decrême, 138. — Léon Despagne, 44 ans, meuleur, avenue Julien Lagache.

WATTRELOS

LA COURSE CYCLISTE DU 14 JUILLET

La course cycliste qui aura lieu le 14 juillet est organisée par la Société « Le Vélo-Club Wattrelosien », dont le siège est chez M. César Vanhoutteghem, rue des Trois-Bouteilles. Il y aura 80 francs de prix répartis en 14 prix comme suit :

1er prix, 20 fr.; 2e, 15 fr.; 3e, 10 fr.; 4e, 8 fr.; 5e, 6 fr.; 6e, 5 fr ; 7e, 4 fr.; 8e, 3 fr.; 9e, 10e et 11e, 2fr.; 12e, 13e et 14e, 1 fr.

Voici le règlement qui a été arrêté par la commission :

1. Il est défendu de se faire entraîner par vélo ou moto.

2. Chaque coureur doit être porteur de son brassard à une place visible indiquant son numéro.

3. Les coureurs doivent suivre la route indiquée sur le règlement du parcours.

4. Chaque coureur aura une carte indiquant son numéro qu'il devra remettre au contrôle au premier tour.

5. L'arrivée se fera chez M. Vanhoutteghem, rue des Trois Bouteilles.

Sera mis hors de course tout coureur pris en défaut ou ne suivant pas le règlement.

La distribution des prix se fera à 8 heures.

Parcours : rues des Trois-Bouteilles, Faidherbe, Jeanne-d'Arc, des Fleurs, des Ballons, de la Martinoire, passer au-dessous du pont du chemin de fer, tourner à droite jusqu'au bureau des Douanes, rue des Trois-Pierres, prendre le pavé de la Marlière jusqu'à l'emplacement des Douanes, revenir par la même route jusqu'à l'église Saint-Gérard, tourner à droite, passer sous le pont du chemin de fer, prendre le Sapin-Vert, rue de Tourcoing, église du Crétinier, Vieille-Place, Grand'Place, rue du Bureau, Saint-Liévin, rue d'Audenarde, église de Beaulieu, Le Plouy, Le Becq, rue Sainte-Marguerite, Produits chimiques, Sartel, rue des Trois-Bouteilles où un contrôle sera installé. Ce parcours devra être effectué deux fois.

Le départ aura lieu à 14 heures.

l'eau jusqu à mi-corps et réussit à retirer

GUERRE A L'ALCOOL. — Un maraîcher de Leers et un rattacheur de la rue du Pétrole qui avaient bu plus que de raison ont été gratifiés d'un procès-verbal pour ivresse publique et manifeste.

POUR LES PETITS. — L'œuvre des consultations de nourrissons créée par la Municipalité, obtient toujours un succès plus grand. Aussi, vu le grand nombre d'enfants présentés à chaque séance, une nouvelle consultation de nourrissons sera créée à partir de juillet prochain ; elle aura lieu à l'école de garçons de la Baillerie, le 4e jeudi de chaque mois et sera inaugurée le 23 juillet prochain, à 15 heures, par M. le docteur Potelle ,inspecteur départemental de l'Hygiène et de la santé publique.

Il y aura donc, à partir du mois prochain, quatre consultations par mois, savoir :

Le 1er jeudi de chaque mois ,à 14 heures, à l'Ecole de filles du Centre, rue Saint-Joseph, par M. le docteur Maillard et Mme Vanassche, sage-femme ;

Le 2e jeudi de chaque mois, à 15 heures et demie, à l'école de filles de la rue de Tourcoing, par M. le docteur Broquet et Mlle Bailleul, sage-fem me;

Le 3e jeudi de chaque mois ,à 15 heures et demie à l'école de filles de la rue de Tourcoing, par M. le docteur Broquet et Mlle Bailleul, sage-femme ;

Le 4e jeudi de chaque mois, à 15 heures et demie ,à l'école de garçons de la rue de la Baillerie, par M. le docteur Maillard et Mme Vanassche, sage-femme.

LE CONCOURS DE PECHE du 14 JUILLET

Un concours de pêche à la ligne sera offert aux amateurs de Wattrelos le 14 juillet. Il est organisé sous les auspices de la municipalité par la société « L'Escouade Franche » dont le siège est chez M. Flipo-Seynave.

Le concours aura lieu entre la distillerie et le pont du Sartel.

Il commencera à onze heures.

50 francs de prix en espèces et objets d'art seront offerts aux lauréats.

La commission, qui a pour président, M. Paul Mercier, pour secrétaire, M. Leveugle et pour trésorier, M. J. Duquesnoy, a arrêté comme suit le règlement du concours :

1. Le concours est ouvert à tout pêcheur de Wattrelos et âgé au moins de 16 ans.

2. Le droit d'inscription est fixé à 0.20 pour frais de délégué.

3. Le tirage au sort aura lieu au siège de la société à dix heures.

4. Le concours se fera en une seule série sur la durée d'une heure. Les prix seront attribués au plus grand nombre de points en comptant un point par gramme et un point chaque poisson.

5. Tous les appâts autorisés par la loi sont permis. sauf le vif. Les épinoches ne comptent pas.

6. Chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule ligne. L'usage de l'épuisette est permis.

7. Les pêcheurs devront remettre leur poisson aux délégués.

8. L'ouverture et la clôture du concours seront annoncés par trois coups de feu. Le premier pour sonder et amorcer, le deuxième pour pêcher, le troisième, pour cesser.

9. Il ne sera permis d'amorcer que dans l'intervalle des 1er et 2e coups de feu. Il est interdit, sous peine d'exclusion, d'amorcer pendant le concours.

10. La distribution des prix aura lieu au siège de la société, chez Flipo-Seynave.

11. La pesée du poisson se fera près de la berge.

La commission fera connaître au local la répartition des prix. Un prix spécial sera offert par le cafetier des pêcheurs.

Les Quat'z'arts à Dunkerque

LE DEFILE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES ARTS ET METIERS D'ARMENTIÈRES

Chronique Tourquennoise

LES PILLEURS DE BÉLANDRE

La Société anonyme des levures et alcools de grains de Neuville-en-Ferrain a déposé entre les mains de M. le commissaire de police du 3e arrondissement, une plainte contre des inconnus qui lui ont dérobé 300 sacs vides qui se trouvaient sur une bélandre éloignée de notre port depuis plus de huit jours.

BRIS DE CLOTURE

M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait mettre en état d'arrestaton les nommés Demalander Honoré, 32 ans, homme de peine, rue du Général-Drouot, 215, et Keirsbick Charles, 20 ans, rattacheur, rue du Brésil, inculpés de bris de clôture commis à l'habitation de M. Gaillet, rattacheur, rue Achille-Testelin, avec qui ils vivaient depuis quelque temps en très mauvaise intelligence.

LE NORD-TOURISTE EN EXCURSION

Le 27 juillet prochain, la section tourquennoise du Nord-Touriste organise une excursion à Blendecques (Pas-de-Calais), où M. Schotsmans, l'aimable administrateur délégué de la Société anonyme des papeteries et cartonneries, leur fera les honneurs des établissements.

Nos concitoyens iront en train jusqu'à St-Omer.

ÉVASION D'UN FORÇAT

Armand Lampe, rattacheur, né à Tourcoing le 21 mai 1880, qui, en 1910, cambriola plusieurs fois l'église Saint-Christophe, en compagnie de G. Rompteau et Vlaemminck, et fut pour ces motifs condamné, par la Cour d'assises du Nord, à cinq ans de travaux forcés, s'est évadé du pénitencier de la Guyane, il y a onze mois.

Depuis, s'il n'a pas été pincé par les Guaranos du Brésil, toujours amateurs de toucher la prime, il doit être loin et... fort probablement en France.

LE DROIT DES PAUVRES

Aujourd'hui viendra devant le Conseil de Préfecture le procès intenté par l'administration des Hospices au curé de Saint-Christophe qui refusa l'an dernier, de payer le droit des pauvres sur la recette produite le jour de la ridicule manifestation dite « bénédiction des nouvelles orgues ».

DANS LES P. T. T.

Mme Delvaux, dame employée à Tourcoing, est nommée receveuse à Roupy.

MANDAT D'AMENER

Marie Cattoire, 19 ans, doubleuse, demeurant rue de l'Industrie, 26, inculpée de vol, a été mise en état d'arrestation et conduite au parquet, en vertu d'un mandat d'amener délivré contre elle, le 23 courant, par M. le juge d'instruction Fillaire.

Communiqués divers

INSTITUT COLBERT. — Les épreuves du certificat d'allemand commercial, délivré aux élèves ayant suivi avec assiduité les cours profesionnels de l'Institut Colbert, ont eu lieu les mardi et mercredi 23 et 24 juin. Le certificat a été accordé à MM. Desrumaux Fernand, Leclercq Jules, Tonnel Paul, et Tiberghien Gustave.

La distribution des récompenses aura lieu en octobre prochain, en même temps que celle du concours départemental d'apprentissage.

LANNOY

ESCRIME. — Aujourd'hui vendredi, 26 juin, à 19 heures 30 du soir, réunion générale du Cercle d'Escrime « Le Sport », dont le siège est situé chez M. Henry-François, « Café Moderne », Grande Place, à Lannoy.

Ordre du jour. — Inscription de nouveaux membres : Formation des groupes et du Comité : Règlement d'intérieur : Questions diverses.

Une salle confortablement installée où les amateurs trouveront un matériel complet d'entraînement. Exerciseurs, extenseurs, bobines Andrieux, poids haltères, fleurets, épées, etc. Les cours d'escrime auront lieu tous les vendredis soir, de 19 heures à 22 heures et le dimanche matin, de 9 heures à midi. Les leçons seront données par M. F. Chéron, professeur diplômé.

Les jeunes gens désireux de faire partie du Cercle peuvent se faire inscrire au siège, où tous les renseignements leur seront donnés.

HEM

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La séance mensuelle eut lieu hier sous la présidence de M. le docteur Coubronne, qui donna les meilleurs conseils aux mamans à qui plusieurs primes furent offertes.

MUSICIENS ET GYMNASTES A FOREST. — L'excellente Harmonie de la Citadelle et la vaillante phalange gymnaste « La Gauloise », accompagnées de l'Amicale « Jules Ferry », participeront dimanche à la fête du « Devoir » à Forest.

La « Gauloise » et la « Jules Ferry » se réuniront à l'école à trois heures et demie et prendront l'Harmonie vers quatre heures, à Hem-Bifar, pour gagner ensemble Forest, qui leur prépare un accueil enthousiaste.

LYS

CHUTE MALHEUREUSE. — Jules Plateau, 64 ans, homme de peine à la tannerie Poullet, est tombé par suite d'une glissade et s'est blessé la main gauche. Il a reçu les soins du docteur Turbelin.

TRAMWAYS. — Sur la demande de l'administration municipale, les tramways modéreront leur vitesse sur le territoire de Lys, afin d'éviter les accidents, fréquents depuis un moment.

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Réunion le dimanche 28 juin, à onze heures et demie, pour le vote du budget additionnel de 1914, et à midi pour l'élection des délégués sénatoriaux

LILLE

A la Cour d'appel

UN INTERESSANT PROCES A PROPOS DU « CHARBON » CONTRACTÉ PAR UN OUVRIER WATTRELOSIEN

Le 3 juin 1913, M. David de Brouvère, débourreur, occupé dans l'atelier de carderie de MM. Lefebvre et Bastin, à Wattrelos, était gêné par un petit bouton qui était né sur le côté de l'œil droit.

Il supposa tout d'abord qu'il avait été piqué par une mouche et, tout en se faisant soigner, il ne s'inquiéta pas outre mesure de cet incident. Cependant, son état empira et deux de ses compagnons de travail, — dont M. Vandevelde à la veuve duquel la Cour d'Appel de Douai a accordé une rente — furent atteints de la maladie dans les mêmes conditions.

Ne doutant plus que l'infection de nature charbonneuse dont il était atteint était due aux poussières provenant des laines d'Australie et des Indes qu'il manipulait chaque jour, il fit le 27 septembre, une déclaration d'accident de travail et le 31 janvier 1914 il assigna MM. Lefebvre et Bastin devant le Tribunal Civil de Lille en paiement d'une rente de 274 fr. 75 basée sur un salaire de 1.569 fr. 95 et correspondant à une réduction de capacité professionnelle de 33 pour cent.

Sur appel interjeté par MM. Lefebvre et Bastin, l'affaire est venue devant la première chambre civile de la Cour de Douai.

MM. Lefebvre et Bastin, par l'intermédiaire de leur défenseur, demandèrent à la Cour de le débouter de ses demandes.

Me Escoffier expliqua l'incertitude de son client M. De Brouvère, qui vivait dans l'ignorance et qui ne fut convaincu de la possibilité d'une infection par les poussières des laines qu'il travaillait que par les accidents analogues de deux de ses camarades d'atelier. Puis il rappela les expertises faites par les différents services d'hygiène et des épizooties sur les laines des établissements Lefebvre et Bastin, expertises qui amenèrent la découverte du germe du charbon dans ces laines.

Il réunit ainsi tout un faisceau de présomptions, à son avis indiscutables, pour démontrer que M. De Brouvère ne pouvait avoir été piqué que dans l'atelier de ses patrons par des poussières contaminées et il demanda confirmation du jugement de 1re instance.

La Cour a mis son arrêt en délibéré.

Méfiez-vous des chauffards et des pédards !

Ils causent beaucoup d'accidents

La journée d'hier jeudi a été fertile en accidents de toutes sortes, causés par d'imprudents automobilistes et cyclistes.

UN MOTOCYCLISTE IMPRUDENT

Roulant à vive allure, il renversa un cycliste qui est relevé sérieusement blessé

En revenant de rendre visite à un parent domicilié rue du Marché, le chauffeur d'auto M. J.-B. Fontaine, 26 ans, rue des Chats-Bossus, longeait à bécane, hiers vers deux heures du soir, la rue Léon-Gambetta.

Au moment où il débouchait à une allure modérée de la rue précitée, M. Fontaine fut heurté violemment par un motocycliste roulant à une allure exagérée et qui malgré ses efforts n'avait pu l'éviter.

Le chauffeur d'auto, projeté sur la chaussée, fut gravement blessé et il lui fallut l'aide d'un agent pour le relever et le conduire au poste de la Préfecture.

Un docteur, appelé, examina M. Fontaine qui avait le genou droit luxé et qui portait des contusions sur tout le corps. Le blessé se fit ensuite reconduire à son domicile.

La police recherche activement l'auteur de cet accident. — un soldat d'infanterie, — qui sans s'occuper de sa victime continua sa course désordonnée.

UN CYCLISTE INHUMAIN

Un jeune coursier, Paul Massiez, 12 ans, au service d'une modiste de la rue de l'Hôpital-Militaire, traversait jeudi, vers neuf heures du matin, le boulevard de la Liberté lorsqu'un cycliste survenant à une allure assez vive le renversa.

Dans sa chute le jeune Massiez fut gravement blessé à la main droite.

Profitant de l'inattention des personnes présentes à l'accident, le cycliste remonta sur sa machine et disparut pour éviter les responsabilités.

Malheureusement pour lui, un agent avait réussi à relever son nom sur la plaque de contrôle de la bicyclette.

Quant au blessé, il reçut des soins et regagna son domicile place Wicar, 10.

TAMPONNÉ PAR UNE AUTO

A 11 heures 25 du matin, l'auto D-8 conduite par M. Pierre Durand, 32, rue de Lens, venant du square Faidherbe, a heurté et renversé à l'angle des rues de Béthune et de l'Hôpital-Militaire le jeune Victor Monnier, 13 ans, domicilié place Antoine-Tacq, 6.

Le jeune homme, projeté sur la chaussée, fut relevé avec des contusions à la jambe droite.

Après avoir reçu des soins, il a pu regagner seul son domicile.

L'ACCIDENT DE LA RUE DU FAUBOURG-DE-ROUBAIX

Le jeune Catteau, 9 ans, rue du Vieux-Faubourg, 58, qui fut tamponné rue du Faubourg-de-Roubaix par l'auto de M. Cauvin, rue Inkermann, a subi hier l'opération du trépan à l'hôpital Saint-Sauveur, où il avait été transporté mercredi soir, sans connaissance.

L'état du petit blessé est toujours grave et les docteurs qui le soignent n'ont pu encore se déclarer définitivement.

AUTOS CONTRE TRAMWAYS

A 4 heures 25 du soir, hier, à l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue Nationale, le car M 613 est entré en collision avec l'auto de M. Laeck, cultivateur, rue Sainte-Cécile, à Lambersart. Dégâts matériels insignifiants.

⁂

Sur la Grand'Place, à 5 heures 45 du soir, hier, l'auto n° 686-D-3, appartenant à M. Leurent Martin, propriétaire à Orchies, est allé se jeter sur un car A. Dégâts matériels peu importants.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

UN MAÇON A FAIT UNE CHUTE DE TROIS MÈTRES

On le relève sérieusement blessé

M. Arthur Crombet, 37 ans, maçon, travaillant pour le compte de M. Brame, entrepreneur, rue de l'Eglise, à Canteleu, était occupé à la construction d'une maison, avenue du Colvsée.

Pour effectuer son travail, M. Crombet avait placé sur les poutres, au-dessus de la cave, quelques planches. Soudain l'une de ces planches, mal assujettie, bascula et l'ouvrier perdant l'équilibre vint s'abattre lourdement dans la cave, d'une hauteur de trois mètres.

Des ouvriers, témoins de l'accident, se portèrent au secours du blessé qui, sérieusement blessé, avait perdu connaissance. Après avoir reçu les soins d'un docteur, Crombet, qui habite rue Sadi-Carnot, cour Picavet, 19, à Lomme, a été transporté en voiture à son domicile.

VALENCIENNES

PAUVRE BOUGRE

La gendarmerie a arrêté le nommé Louis Caillau 53 ans, qui vagabondait dans le square Watteau.

Le pauvre bougre a été hospitalisé à la maison d'arrêt.

LA QUITTANCE

Mme Achille Fromont, ménagère rue de Lille, s'était présentée chez M. Paul B..., rue Pasteur, pour obtenir le paiement de plusieurs journées de travail.

B... paya et alloua en outre à Mme Fromont plusieurs coups de bâton.

LES ROUTES AERIENNES

D'accord avec le génie militaire et la direction de l'usine à gaz, le Club d'Aviation vient de faire procéder à la signalisation de Valenciennes.

Il a fait peindre en blanc sur fond marron, sur le nouveau gazomètre, d'un diamètre de 28 mètres et d'une hauteur de 35 mètres, les chiffres 036.351, en caractères de sept mètres de haut et d'un mètre trente de large.

Ces chiffres, qui représentent la latitude et la longitude, situent Valenciennes, sur la carte aéronautique. Ils sont tracés dans la direction ouest-est, de façon à indiquer aussi l'orientation.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND

Le cambriolage de la Gare

UNE ARRESTATION

Nous avons relaté l'enquête faite par M. Nonon, commissaire de police et nous avons dit que les soupçons s'étaient portés sur quelques individus habitués de la gare.

L'enquête menée rapidement a amené l'arrestation de Lacquement Henri-Georges, né à Saint-Amand en 1887.

M. Nonon avait pu découvrir le propriétaire des outils dont s'était servi celui qui avait tenté d'éventrer le coffre-fort. Cette piste était la bonne ; M. Nonon la suivit et c'est alors qu'il fut amené à arrêter Lacquement.

Ce dernier nie mais M. le commissaire de police ayant retiré un morceau de verre d'une plaie que Lacquement porté à la main, ce dernier n'a pu expliquer l'origine de sa blessure.

Au cours d'une perquisition faite au domicile du cambrioleur, il a été trouvé un certain lot de toutes sortes... et des livres de « messe » !

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

MORT DEPUIS DEUX JOURS

Des voisins qui, depuis deux jours, n'avaient pas vu M. Léon-Joseph Masson, 58 ans, originaire de Saultain (Nord), contremaître en retraite, demeurant 18, rue de la Taillerie, au 3e étage, avisèrent la police. La porte fut ouverte par un serrurier et l'on trouva M .Masson mort sur son lit. Comme il eut déjà une congestion l'an dernier, on croit à une mort subite.

Toutefois on a saisi un liquide noir qui se trouvait dans une tasse, mais ce liquide, que certains disaient être du poison, doit être tout simplement un reste de café.

LA SCENE DE SAINT-SAUVEUR. — Le projectile qui avait traversé le mollet droit de M. Emile Crème, serrurier, blessé dans les circonstances que l'on connaît, a pu être extrait. D'après le trajet de la balle, il semble bien que Royer qui tira le coup de feu, n'a pas tiré vers le sol, comme il le prétend.

CAMBRIN

UN SATYRE. — La gendarmerie de Cambrin a conduit au Parquet, jeudi après-midi, un sieur Devaux Henri, 26 ans, journalier à Auchy-lez-Labassée.

Ce dernier avait été arrêté la veille pour attentat au xmœurs sur une orpheline, âgée de 11 ans, qui demeure chez ses parents.

HESDIGNEUL

ARRESTATION. — Un mendiant, Pierre Darras, 41 ans, originaire de Montauban (Pas-de-Calais), entrait chez M. Louis Lecocq, 72 ans, et demandait un morceau de pain.

M. Lecocq n'en ayant pas ne put lui en donner. Le mendiant demanda du café, ce qui lui fut refusé par le vieillard. Darras s'empara alors de la cafetière, y ajouta un demi litre d'eau-de-vie qu'il avait et but le mélange.

La gendarmerie informée arrêta le mendiant qui avait volé l'alcool chez M. Duponchel, cabaretier à Vendricourt.

Darras a été écroué à la prison de Béthune.

OU IL Y A DE LA GENE, PAS DE PLAISIR. — C'est sur cette maxime que pouvait régler sa conduite, un nommé Pierre Darras, 41 ans, originaire de Montauban, sans profession, ni domicile fixe.

Cet individu s'introduisait mercredi chez M. Louis Lecocq, à Hesdigneul, sous le prétexte de demander l'aumône et profitant du grand âge et de l'état d'impotence de M. Lecocq, il se servait lui-même de café et s'installait commodément dans un fauteuil. M. Lecocq a envoyé quérir le garde-champêtre pour se débarrasser de ce personnage sans gêne.

La gendarmerie de Bruay, prévenue, a arrêté ce vagabond qui a été trouvé porteur de sucre et d'eau-de-vie volés par lui dans diverses maisons de la région.

CARVIN

VIOLENCES. — Wilcot Germaine, 21 ans, du N° 4 d'Ostricourt, ayant été l'objet de violences de la part de Derock Rosa, 20 ans, demeurant au coron sans beurre, a porté plainte.

VOL. — Des poursuites vont être exercées contre les jeunes Derock J.-B., 14 ans et Bayard Emile, 12 ans, pour vol de bois appartenant à M. Leclercq, marchand de bois à Beauvin.

OUTRAGES A AGENTS. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Capon Emile ,mineur pour outrages à agents.

VENDIN-LE-VIEIL

UN MINEUR SOUS UN ÉBOULEMENT

Auguste Delsaux, 34 ans, mineur à la fosse numéro 8 de Vendin, était occupé à son travail, quand il fut pris sous un éboulement.

Dégagé aussitôt par ses camarades, il fut remonté au jour où l'on jugea son état assez grave pour être transporté à l'hospice de Lens.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

ACTE DE VANDALISME

Un acte d'une lacheté inoule a été commis dans les écoles de garçons par un ou plusieurs tristes individus pendant la nuit du 23 au 24 courant. Probablement sous l'empire de la boisson, ils pillèrent les livres des écoliers, les registres d'appel, fracturèrent les bibliothèques et piétinèrent après les avoir déchiquetés les livres contenus dans les pupitres.

CALAIS

UNE AUTO DANS LE CANAL

Une voiture automobile appartenant à un négociant calaisien, M. D..., demeurant boulevard Gambetta, était parti de Calais mercredi matin, à 6 heures, pour Ardres.

M. D... se trouvait en compagnie d'un ami. L'auto était conduite par le chauffeur du négociant.

A certain moment le chauffeur s'étant trompé de route, voulut rebrousser chemin. Mais au lieu de tourner en longeant les maisons, il prit le bord du canal d'Ardres.

Les roues arrière de l'auto dérapèrent sur le bord du canal et la voiture tomba à l'eau. M. D... et son compagnon qui se trouvaient à l'intérieur de la voiture durent sortir par la glace de devant.

On alla chercher ensuite du secours.

Des ouvriers travaillant dans le voisinage arrivèrent et se procurèrent des cordes et un palan à la briqueterie de Brême.

Avec ce matériel on parvint, après de longs efforts, à remonter l'auto sur la berge. L'opération dura jusqu'à midi.

Un ouvrier, nommé B..., avait dû plonger en dessous de la voiture pour passer une chaîne.

Par le plus heureux hasard, aucune des trois personnes qui étaient dans l'auto ne fut blessée. La voiture elle-même n'avait absolument rien. Il fallut simplement débarrasser les roues et la carrosseries des herbes aquatiques qui y adhéraient.

L'auto revint ensuite à Calais.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 25 Juin

DEUX BRUTES.— Les nommés Auguste Tancrez, 27 ans, et Théophile Vermersch, 24 ans, demeurant tous deux à Pérenchies, ont blessé grièvement le 21 juin à l'aide d'une sape, le cheval de M. Dufour, cultivateur, qui se trouvait dans une pâture. Ils sont condamnés à un mois d'emprisonnement et solidairement à cinquante francs d'amende.

UN SALE INDIVIDU. — Le 22 juin des passants ont surpris à Lesquin, le nommé Auguste Sergheraert, 30 ans, qui se livrait à des actes immoraux devant des enfants. Il récolte quatre mois de prison.

ENTRE AMANTS. — Le jeune Léon Roman, 18 ans, demeurant à Lambersart, ayant eu une discussion avec sa maîtresse Germaine Deblaere, l'attendit à la porte de son atelier et lui porta deux coups de couteau.

Le Tribunal lui inflige trois mois de prison avec sursis.

UN EXHIBITIONNISTE. — Le nommé Louis Grouzet, 26 ans, demeurant à Roubaix étant pris de boisson, s'est livré à Roubaix, à l'entrée du boulevard de Paris, à des exhibitions obscènes devant des femmes Il est condamné à trois mois de prison et cent francs d'amende. Le Tribunal lui accorde le sursis pour la peine d'emprisonnement.

DOMESTIQUE INDELICAT. — Le sieur Marécaux Gustave, 36 ans, a détourné au préjudice de son patron M. Boussemart, à Lys-lez-Lanoy, deux balles de déchets qu'il revendit à Mme Marie Colin, cabaretière.

Marécaux récolte huit jours de prison avec sursis et la femme Eolin, 16 francs d'amende pour infraction à la loi sur les brocanteurs.

SOURIS DE MAGASIN. — A Roubaix, dans un magasin de la rue de la Gare, les nommés Cuisset Sophie, 28 ans, et Lesaffre Rachel, 19 ans, dérobèrent un sac à main et une bourse. A chacune quinze jours de prison avec sursis.

VOL AU COMPTOIR. — Le sieur Jules Botel, 25 ans, se présenta à la bijouterie Develaere, rue de Wazemmes, et subtilisa dans le comptoir une somme de 4 fr. 60. Il récolte quatre mois de prison.

LES VIOLENTS. — Les nommés Edouard Vanhorenbeck et Leclercq Lucien, font opposition à un jugement les condamnant, par défaut, à trois mois de prison, pour coups au garde de square Sezille, et au pontier Derycker, à Lille. Le Tribunal confirme le jugement.

— Les époux Choqueriaux-Plouy ont porté des coups au sieur Victor Vasseur, à Deulémont. Le mari est condamné à trente francs d'amende, la femme à vingt-cinq francs.

— Pour avoir battu les époux Coudere, demeurant à Tourcoing, le nommé Jean Brand est condamné par défaut à huit jours de prison et seize francs d'amende.

— A Lomme, le 20 mai, les frères Jules et Henri Bonduau ont exercé des violences sur les sieurs Dehon et Brassart. Jules est condamné à huit jours de prison avec sursis, et Henri, qui fait défaut, à quinze jours et chacun à 16 fr. d'amende.

ACQUITTE. — M. Emile Duthoit, 29 ans, demeurant à Roubaix, fait opposition à un jugement le condamnant pour vol d'objets de literie à M. Vesquel, logeur, rue des Longues-Haies, à un mois de prison. Son innocence étant établie, le Tribunal le relaxe sans dépens.

LES MENDIANTS. — Pour mendicité en réunion, Ladigeois Arthur, 45 ans, récolte quatre mois de prison, et Lerby Alfred, 8 jours.